

***L'impureté des aliments***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 27, page 74)*

Le verset Chemini 11, 38 dit : «Lorsque l'on donne de l'eau sur une semence<sup>(1)</sup> et que leur charogne<sup>(2)</sup> tombe sur elle, elle sera impure pour vous<sup>(3)</sup>». Le Rambam explique ceci, à ce propos, dans son Michné Torah, lois de l'impureté des aliments, chapitre 1, au paragraphe 1, que :

«Tout aliment réservé à la nourriture des hommes est susceptible de contracter l'impureté. En revanche, s'il n'est pas réservé à la nourriture des hommes, il est pur et il ne peut pas contracter l'impureté. Dans un cas comme dans l'autre, cet aliment contractera l'impureté uniquement après avoir été en contact avec l'un des sept liquides<sup>(4)</sup>, ainsi qu'il est dit : lorsque l'on donne de l'eau sur une semence<sup>(5)</sup>».

Le Rambam ajoute, à la même référence, chapitre 2, au paragraphe 1, que : «tous les aliments poussant sur le sol<sup>(6)</sup> reçoivent l'impureté uniquement après en avoir été détachés. En revanche, tant qu'ils y sont encore attachés, y compris par une petite racine qui leur donne la vie<sup>(7)</sup>, ils ne peuvent pas contracter l'impureté».

Il découle de tout ce qui vient d'être exposé qu'un aliment doit satisfaire à trois conditions, pour pouvoir contracter l'impureté :

---

(1) Lorsque l'on mouille un végétal.

(2) Celle d'un animal impur.

(3) Le végétal aura, de cette façon, lui-même contracté l'impureté.

(4) Définis par la Michna, l'eau, le jus, le vin, le lait, le miel, le sang, la rosée.

(5) L'aliment doit donc être mouillé pour contracter l'impureté.

(6) D'origine végétale.

(7) Qui permet le passage d'un peu de sève.

- A) Il doit être réservé à la nourriture des hommes.
- B) Il doit être mouillé par un liquide.
- C) Il doit être détaché de l'endroit où il a poussé.

Ce qui vient d'être dit peut et doit trouver également une application dans le service de D.ieu. En effet, les forces de l'impureté n'ont reçu, en partage<sup>(8)</sup>, qu'une vitalité limitée, extrêmement réduite. De ce fait, elles s'emploient à détourner la vitalité d'autres sources, notamment celles qui véhiculent une Lumière intense du domaine de la sainteté<sup>(9)</sup>.

La nourriture<sup>(10)</sup> des hommes est la Torah et les Mitsvot, qui sont les aliments de l'âme divine, elle-même forgée à l'image de l'Homme céleste<sup>(11)</sup>. Un Juif qui met en pratique les Mitsvot est un rempart, une barrière contre l'impureté. Celle-ci cherche donc à le faire trébucher et à l'écarter du droit chemin<sup>(12)</sup>.

Les liquides s'écoulent toujours du haut vers le bas. Ils s'attachent aux objets qui entrent en contact avec eux et ils les mouillent. Ainsi, celui qui est humide, par contact avec un liquide, qui s'est humecté de Judaïsme, reçoit, de la sorte, une grande Lumière<sup>(13)</sup>.

---

(8) Lors de la création des mondes.

(9) Ce détournement leur permet d'être beaucoup plus puissantes que ce qu'elles devraient être réellement.

(10) Spirituelle.

(11) Et, possédant tous Ses Attributs, Ses Sefirot.

(12) Son attitude fait de lui une cible privilégiée.

(13) Qui s'écoule d'en haut, pour lui.

Tout comme un liquide s'écoule vers le bas, un tel Juif en fait de même. Il exerce son influence sur ceux qui sont plus bas que lui<sup>(14)</sup> et il les attache à lui, par son enthousiasme. Mais, précisément de ce fait, il devient ensuite une proie de choix pour les forces du mal et de l'impureté<sup>(15)</sup>.

En revanche, les forces de l'impureté n'ont pas d'emprise sur un aliment réservé aux hommes, y compris quand il est mouillé, tant qu'il est rattaché à la source de laquelle il pousse. De fait, les bonnes actions accomplies par l'homme ont un effet positif. Elles rattachent l'âme à sa source et elles le préservent de toute impureté<sup>(16)</sup>.

En effet, l'âme elle-même conserve toujours sa pureté, quelle que soit la situation<sup>(17)</sup>. Dès lors qu'existe : «une petite racine qui leur donne la vie», un lien quelconque véhiculant la vitalité de l'âme, «ils ne peuvent pas contracter l'impureté».

\* \* \*

---

(14) Qui n'ont pas encore atteint son élévation morale.

(15) Dont il doit se préserver.

(16) Puisqu'il est bien : «attaché au sol».

(17) Y compris lorsque le corps commet une faute, comme le souligne le Tanya.